



CACP / ACCP 2010



L'excellence des services de police par le rendement de la responsabilisation

SALON D'EXPOSANTS FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont acceptées selon le principe du **premier arrivé, premier payé**. Veuillez remplir le formulaire au complet et le retourner avec votre paiement au Secrétariat de l'exposition de l'ACCP. Un reçu de caisse sera envoyé lorsque le paiement sera effectué. Une fois la demande reçue et le(s) kiosque(s) confirmé(s), une lettre de confirmation sera envoyée à la **personne-ressource identifiée**, avec les points saillants de la trousse des exposants disponible en ligne dans le site Web de l'ACCP. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec *Taylor and Associates* au 613-747-4516 ou, sans frais, 1-800-853-4494, ou par courrier électronique à cacp@taylorandassociates.ca.

Information sur l'entreprise :

Personne-ressource :

Nom de l'entreprise ou organisation :

Titre :

Adresse :

Ville :

prov./états :

code postal :

Tél.:

Ext.:

Télec.:

Courriel :

Choix de kiosque(s) :

Veuillez indiquer vos choix de kiosque(s) :

1^{er} choix :

2^e choix :

3^e choix :

4^e choix :

Dimensions maximales d'un kiosque : 10 pi de largeur par 10 pi de profondeur

Frais d'inscription :

Type de kiosque	X	Inscription hâtive jusqu'au 30 avril 2010	X	Prix régulier après le 30 avril 2010	
Kiosque(s) simple(s)	_____	@ 1 550,00 \$*	_____	@ 1 650,00 \$*	_____
Frais supplémentaire pour kiosque de coin	_____	@ 150,00 \$	_____	@ 150,00 \$	_____
Personnel additionnel**	_____	@ 300,00 \$***	_____	@ 300,00 \$***	_____
				SOUS-TOTAL	_____
				TPS 5 % (#106842909RT0001)	_____
				TOTAL	<input type="text"/>

* Les coûts sont en dollars canadiens.

** Seulement un représentant dûment inscrit par kiosque. Tout personnel additionnel doit être inscrit, au prix de 300 \$ par personne, jusqu'à un maximum de quatre personnes par kiosque.

*** Le coût d'un kiosque comprend tous les rafraîchissements, les déjeuners ainsi que les réceptions d'ouverture et de clôture.

Annulation :

Si la réservation d'un kiosque est annulée au plus tard le **2 avril 2010**, vous avez droit à un remboursement moins des frais administratifs de 125 \$. Si la réservation d'un kiosque est annulée entre le 2 avril et le 14 mai 2010, 50 % des frais du kiosque sont remboursés. Il n'y a pas de remboursement si l'annulation est reçue après le 14 mai 2010.

Un avis d'annulation doit être envoyé par écrit au Secrétariat de l'exposition de l'ACCP.

Paiement :

Visa MasterCard AMEX Chèque - Payable à l'ordre de l'ACCP

à l'adresse suivante : Secrétariat de l'exposition de l'ACCP, a/s Taylor and Associates, 11-5370, chemin Canotek, Gloucester (Ontario) K1J 9E8

Numéro de carte de crédit :

/

/

/

Date d'expiration :

/

Nom :

Signature :